

# Le rassemblement du 10 juillet... au CSM!

(RT)- La Coalition des citoyens et organismes engagés pour la sécurité ferroviaire s'est finalement entendue avec les autorités municipales quant à la tenue du rassemblement qu'elle a initié pour le dimanche 10 juillet. À défaut de pouvoir utiliser le stationnement public sur Québec-Central et la voie ferrée, comme c'était d'abord prévu, la manifestation populaire se déroulera à l'extérieur du Centre sportif Mégantic, où plusieurs personnalités prendront la parole. Mais pas le maire Jean-Guy Cloutier, ni les conseillers qui ont tous décliné l'invitation.

«Les travaux d'infrastructures au centre-ville vont être rendus à l'intersection des rues Frontenac, Dollard, Laval et Québec-Central à ce moment-là et déjà ça nous préoccupe la façon dont on devra sécuriser le secteur. Amener une grande foule là, ça devenait davantage compliqué!» Le maire Cloutier se défend de vouloir empêcher les citoyens de prendre la rue et de manifester en faveur d'une voie de contournement ferroviaire, surtout que le conseil municipal travaille sur le même objectif. «Mais avec des moyens différents, tient-il à préciser. Je leur ai dit: il y a des choses que vous faites qu'on n'est pas prêts à faire. On n'est pas rendus à aller politiquement à Ottawa et à Québec. On fait à peu près la même job, mais pas de la même façon. Ça ne nous aide pas quand vous vous mettez à harceler un homme politique.»

La Coalition veut profiter du rassemblement du 10 juillet pour presser le premier ministre Justin

Trudeau à intervenir dans le dossier, en faisant la lecture publique d'un manifeste l'invitant à venir annoncer rapidement la construction d'une voie de contournement. Sur son site Facebook, le message est clair : «À quand la sécurité du rail à Lac-Mégantic Monsieur Trudeau? Notre communauté souffre encore d'anxiété face à la situation ferroviaire toujours à risque. Nous exigeons donc de la part du Premier ministre Justin Trudeau un engagement ferme pour accélérer la construction de la voie de contournement. Cette voie, demandée depuis les premiers jours suivant la tragédie, n'est toujours pas officialisée et ne risque pas de se voir concrétiser avant 2022 si les citoyens ne se mobilisent pas.»

Un geste annoncé pour les manifestants, l'occupation de la voie ferrée avec le dépôt de centaines de toutous en peluche. Mauvaise idée, rétorque la Ville. «Nous avons le devoir de protéger les citoyens des



Le rassemblement du 10 juillet devrait permettre à plusieurs orateurs d'appuyer les Méganticois dans leur quête d'une plus grande sécurité ferroviaire, passant par la voie de contournement. (Photo Claude Grenier)

différents chantiers de construction ayant cours sur le territoire de la ville. Dans ce contexte, nous croyons inappropriée l'occupation de la voie ferrée, assortie de plusieurs banderoles et le dépôt de plusieurs centaines de toutous sur l'emprise même de la voie ferrée. Nous mettrions les participants et les citoyens en danger», a écrit le maire Cloutier, dans un courrier échangé avec le

porte-parole de la Coalition, Robert Bellefleur.

Plusieurs organismes ont déjà répondu qu'ils seraient de la manifestation le 10 juillet, à compter de 13h30. Parmi eux, l'un des candidats à la chefferie du Parti québécois, Alexandre Cloutier, «comme participant et non comme orateur», précise le porte-parole de la Coalition, Bruce Campbell,

directeur du Centre canadien de politiques alternatives, Alain Deneault, docteur en philosophie de l'Université Paris-VIII et enseignant en Science politique à l'Université de Montréal, connu pour ses batailles contre l'industrie minière et les paradis fiscaux, ainsi que Jacques Tétreault, coordonnateur général adjoint Regroupement Vigilance Hydrocarbone Québec (RVHQ).

## Abandon de la poursuite contre CP

# La Ville maintient fermement sa décision

(RT)- Les élus ne changeront pas d'idée. Ils maintiennent leur décision d'abandonner la poursuite contre la compagnie ferroviaire Canadien Pacifique, engagée l'an dernier par le conseil municipal précédant, en lien avec sa responsabilité présumée reliée à la tragédie ferroviaire du 6 juillet 2013 à Lac-Mégantic.

«Comment faire abstraction du fait que neuf importantes compagnies d'assurances, soient Promutuel Monts et Rives, Desjardins Assurances Générales, Intact Assurances, La Capitale Assurances Générales, l'Unique Assurances Générales, La Personnelle Assurances Générales, La Compagnie d'Assurance Bélaire inc. et La Garantie Compagnie d'assurance de l'Amérique du Nord, se sont récemment regroupées pour déposer collectivement une

requête en poursuite contre le CP pour préjudices subis lors de la tragédie ferroviaire du 6 juillet à Lac-Mégantic? Ce geste posé par les assureurs devrait faire réfléchir les élus de Lac-Mégantic considérant que par nature, ces entreprises ont la réputation d'être très prudentes en affaires.»

Peine perdue, en début de semaine la Ville refusait de convoquer un conseil spécial pour débattre du sujet, tout en sachant que la date limite de prescription pour ces

poursuites tombait le 6 juillet 2016, trois ans après la tragédie.

La Coalition apprenait ces derniers jours que les avocats associés à la Firme Richter seraient prêts à représenter la Ville de Mégantic, et ce aux mêmes conditions que celles établies par le Recours collectif, c'est-à-dire sans aucun honoraire juridique, mais des frais finaux représentant un pourcentage de 25% advenant le gain de la cause ou une entente hors cour. L'avocat Daniel Larochelle avait déjà préparé un projet de poursuite

en cours supérieure et une convention de mandat professionnel en ce sens, mais ses appels à l'hôtel de ville n'ont pas été entendus. «Avec l'important fardeau fiscal que connaît la population de Lac-Mégantic, ainsi que les nombreux besoins financiers reliés à la reconstruction du centre-ville, le conseil et le maître de Lac-Mégantic ne pouvaient laisser passer une telle opportunité de récupérer des dizaines, voire des centaines de millions de \$ dollars», soutient Robert Bellefleur.

La Coalition jugeait que la Ville de Lac-Mégantic, lors de son dernier conseil le 21 juin, n'avait pas en main toutes les informations pertinentes nécessaires à la prise d'une telle décision, «celle de battre en retraite dans sa réclamation en dommage contre le CP», constatait son porte-parole, Robert Bellefleur. La Coalition maintient que le CP «était l'opérateur principal ayant signé avec Wold Fuel Services le contrat de transport de pétrole en provenance du Dakota-du-Nord, et que c'est CP qui l'avait volontairement confié par contrat de service à la MMA, sans se soucier de la dangerosité du produit et de la piètre réputation de cette compagnie controversée.»

Autre considération: «le gouvernement du Québec et le Recours collectif maintiennent toujours sans aucune hésitation leurs propres poursuites contre le CP pour plus de 400 millions \$», indique-t-il par voie de communiqué.



La compagnie de chemin de fer Canadien Pacifique continue de nier toute responsabilité dans la tragédie ferroviaire de Lac-Mégantic. Elle se défendra en cour contre le gouvernement et les assureurs, mais la Ville n'y sera pas. (Photo Pierre Lebeau)